



Rupture anticipée du contrat d'apprentissage

Par **lemessin**, le **05/09/2009** à **21:13**

Bonjour je suis en contrat d'apprentissage encore pour un an mais j'ai réussi mon examen donc je peux rompre mon contrat d'apprentissage de façon anticipée mais aurais-je le droit aux assedic?

Merci

Par **sparte consulting**, le **17/09/2009** à **18:02**

Pourriez vous nous donner plus d'informations?

En effet, tout d'abord ce contra ... contrat pro ? ou d'apprentissage ? en CDD ou en CDI?

Enfin, je trouve extrêmement étonnant un contrat d'apprentissage qui prendrait fin 1 an après la fin des études... et qui [s]prévoierait [/s] puisque c est ce que vous semblez dire la possibilité d'être rompu.

Dans l'attente de votre complément d'informations pour être à même de vous apporter une réponse.

Cdlt